

Enregistrement des contrats d'apprentissage

Public concerné

- Entreprises, Associations, professions libérales
- Jeunes de 15 à 25 ans , voire 26 ans sous certaines conditions

Objectifs

- Accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives d'embauche d'un apprenti, y compris la rédaction du contrat, et ce avec une expertise qui s'appuie sur la maîtrise du cadre réglementaire en vigueur

Contenu / Démarche

- Retirer un contrat d'apprentissage auprès de la Chambre consulaire dont relève l'entreprise
- Etablir le contrat avant l'entrée du jeune dans l'entreprise
- Inscrire l'apprenti dans un CFA et transmettre à ce même CFA le contrat signé afin d'obtenir le visa du CFA qui vaut attestation d'inscription
- Transmettre le contrat ainsi complété à la Chambre consulaire, avant le début de l'exécution du contrat ou au plus tard dans les 5 jours qui suivent celui-ci.
- La Chambre consulaire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du contrat pour déclarer ce dernier conforme (ou non-conforme), complet (ou incomplet). Dès que l'état du contrat le permet, elle procède à son enregistrement.
- Etablir la Déclaration Unique d'Embauche auprès de l'URSSAF
- Procéder à l'immatriculation du jeune à la Sécurité Sociale
- Faire en sorte qu'une visite médicale d'embauche soit réalisée par la Médecine du Travail

Infos pratiques

- Se connecter sur le site internet de la CCI de Maine-et-Loire www.maineetloire.cci.fr , rubrique « simplifier vos formalités » :
 - Téléchargement possible d'une présentation complète sur le contrat d'apprentissage , sur la notice explicative pour renseigner un contrat
 - Accès au site de saisie en ligne d'un contrat d'apprentissage (www.apprentissage.cci.fr)
 - Mise à disposition des informations relatives à l'évolution de la réglementation, du dispositif d'attribution des aides aux entreprises par le Conseil Régional des Pays de La Loire
 - Accès au site du Pôle Emploi pour bénéficier des nouvelles mesures instaurées dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes

Contacts :

Centre de Services Angers
Valérie FURET / Dominique NICOLAS
Tél. : 02 41 20 53 20
isabelle.arriau@maineetloire.cci.fr

Centre de Services Cholet
Monique GUILLEBAUX
Tél. : 02 41 20 49 54
monique.guillebaux@maineetloire.cci.fr

Centre de Services Saumur
Christine PENOT
Tél. : 02 41 20 49 54
christine.penot@maineetloire.cci.fr